

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 08

**Séance du 29 mars 2016**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA

**ADAPTATION  
DES TARIFS**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,  
VALENTIN

**POLITIQUES  
PUBLIQUES**

**Etaient représentés** :

**BUDGET DE LA  
COMMUNE**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine  
GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle  
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Patrice  
CATTUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Claude  
GIULIANO (procuration à Madame Béatrice AIELLO)

**Absent excusé** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20160331-DEL20160308-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2016  
Date de réception préfecture : 31/03/2016

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2016, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2015, le Conseil Municipal a adopté les propositions d'actualisation des tarifs liés au Budget de la Commune par délibération n° 2015.12.09 du 15 décembre 2015.

Dans le cadre des tarifs relatifs aux colonies de vacances qui ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal susvisée et plus particulièrement dans le cadre de la participation communale, Monsieur le Maire précise que celle-ci avait été calculée en fonction des revenus et selon une participation identique à celle du Conseil Départemental soit à hauteur de 50 % ou 30 % selon les revenus du ménage.

Cependant, le Conseil Départemental ayant modifié les modalités de sa participation, il convient de déterminer les nouvelles participations de la Commune de la manière suivante :

## 1) POLITIQUES PUBLIQUES

<b>Colonies de vacances (hors séjours sportifs et linguistiques)</b>	
<b>Tranche</b>	<b>Participation Communale</b>
<b>de 0 à 11 200 €</b>	Participation égale à 50% du séjour avec un maximum de 300 €
<b>de 11 201 à 19 100 €</b>	Participation égale à 30% du séjour avec un maximum de 200 €
<b>de 19 101 à 26 900 €</b>	Participation égale à 15% du séjour avec un maximum de 100 €
<b>au-delà de 26 900 €</b>	Aucune participation communale

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les adaptations tarifaires liées au Budget de la Commune et relatives aux colonies de vacances formalisées dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de nouvelles modalités à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY